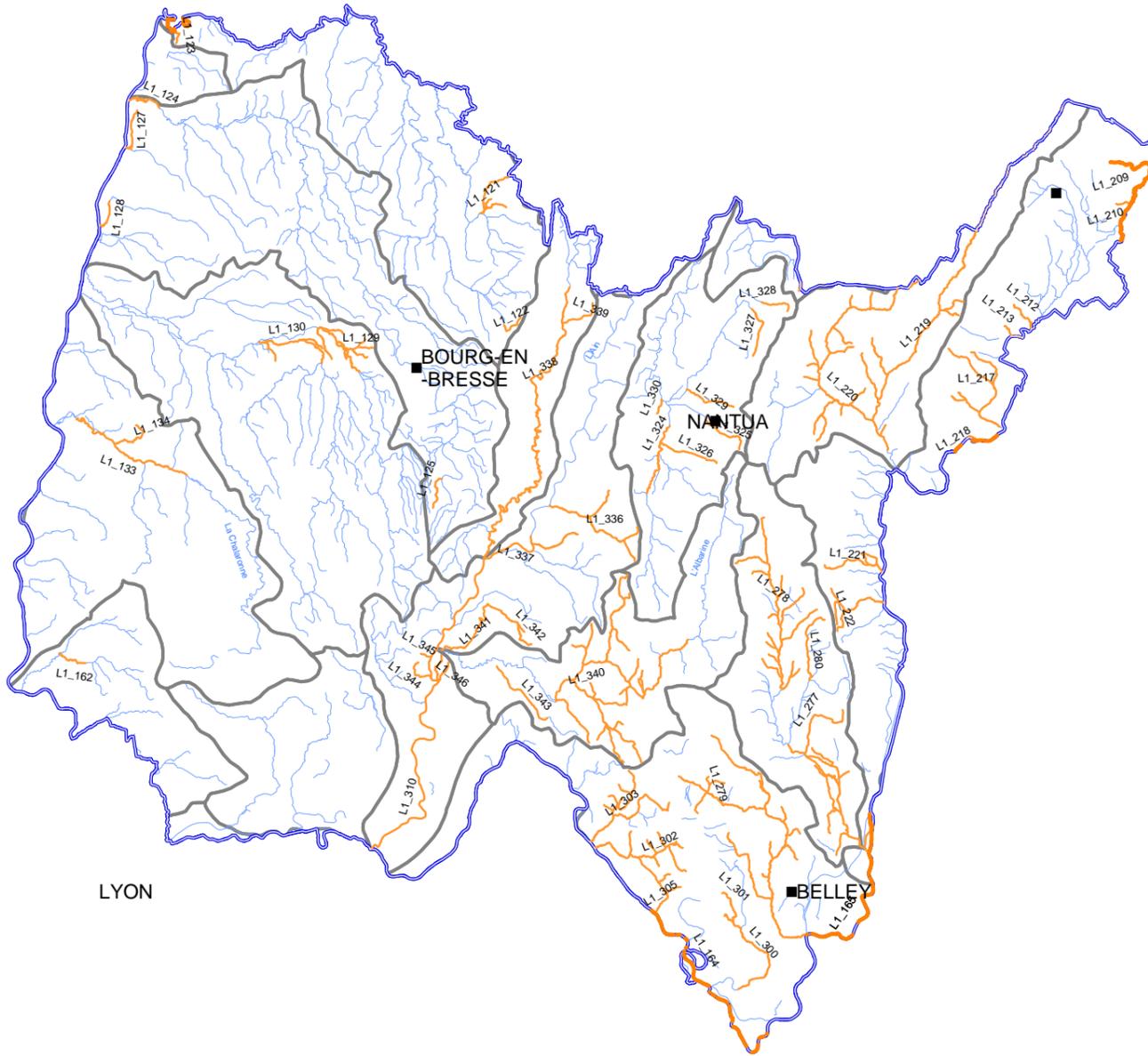


Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 1
sur l'Ain
au titre du 1° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement



etiq_liste1	Nom_Liste1
L1_121	Le Solnan en amont du Bief d'Ausson et ses affluents
L1_122	Le Sevron en amont du lieu-dit "les rochettes" (Meillonas)
L1_123	La Vieille Seille et ses affluents
L1_124	La Reyssouze en aval du barrage des Aiguilles
L1_125	Le Pisseur
L1_127	Le Bief de la Jutane de l'Etang des Frettes à la Saône et ses affluents
L1_128	Le Ruisseau de Manziat ou Loëze en aval du pont du CD68 à Vésines
L1_129	La Veyle, affluents compris, de la Virole à l'aval de sa confluence avec l'Etre
L1_130	L'Irance à l'aval de la confluence avec le Vieux Jonc et ses affluents
L1_133	La Chalaronne de sa confluence avec le Relevant à la sa confluence avec le Bief de Poncharat
L1_134	Le Bief de la Glenne
L1_162	Le Morbier du pont de Fourvières (Toussieux) à sa confluence avec le Formans
L1_164	Le Rhône naturel du barrage de Bregnier-Cordon inclus à sa confluence avec le ruisseau du Vert
L1_165	Le Rhône naturel de Belley , Lônes incluses
L1_209	La Versoix de sa source à la frontière suisse
L1_210	Le Ruisseau du Munet
L1_212	L'Allemogne
L1_213	Le ruisseau de Fesnières de sa source à la frontière suisse
L1_217	L'Annaz et ses affluents de sa source jusqu'au pont SNCF de Pougny
L1_218	Le Rhône naturel, affluents compris, de la frontière suisse à Pougny jusqu'au pont Carnot
L1_219	La Valsérine, affluents compris exceptés le Combet, la Semine et le Ruisseau de Vauchery, de sa source jusqu'à ses pertes à l'entrée de Belgarde-sur-Valsérine
L1_220	La Semine, affluents compris à l'exception du Combet, de l'amont de sa confluence avec le Bief Brun à la Valsérine
L1_221	La Vézéronce et ses affluents
L1_222	La Dorche et ses affluents
L1_277	Le Sérans, affluents compris à l'exception du Ruisseau de l'Eau Morte, de l'aval de sa confluence avec le Groin à sa confluence avec la Dérivation de Belley
L1_278	Le Sérans, affluents compris à l'exception du Bief de Sous Ruffieu et des affluents du Chevrier, de sa source à l'aval de sa confluence avec la Favergue
L1_279	Le Furans et ses affluents exceptés le Bief de Verdriot et le ruisseau de Ravière
L1_280	La Bèze
L1_300	Le Gland en amont des cascades de Glandieu
L1_301	Le Setrin
L1_302	La Brive et ses affluents
L1_303	La Perna et ses affluents exceptés le ruisseau de Papan et le Bief du Marais
L1_305	Le Ruisseau des Moulins et ses affluents
L1_310	L'Ain du seuil d'Oussiat exclu à la confluence avec le Rhône
L1_324	L'Oignin de la cote 485 à St-Martin-du-frêne (coordonnées L93 X= 896977 - Y= 6 565 341) au Bief du Sappel
L1_325	Le Merloz en amont du lac de Nantua
L1_326	Le Vau
L1_327	L'Ange en amont du seuil Aval Cité de Transit inclus (en amont de l'agglomération d'Oyonnax)
L1_328	La Sarsouille en amont de l'agglomération d'Oyonnax : à l'amont de l'ouvrage de la Bretouze, exclu
L1_329	Le Bief du Landéron le Borrey
L1_330	Le Bief de Dessous-Roche
L1_336	Le Veyron et ses affluents
L1_337	L'Ecotet
L1_338	Le Suran, du bief du Petit Suran (amont de Chavannes-sur-Suran) à sa confluence avec l'Ain
L1_339	Le Ruisseau de Ségnac
L1_340	L'Albarine, affluents compris exceptés le Mardaret et le ruisseau de la Gorge, de la cascade de Charabotte (coordonnées L93 X= 898 709 - Y= 6 544 009) à l'aval de sa confluence avec le Ravinet
L1_341	Le Seymard
L1_342	Le Champellin
L1_343	Le Buizin en aval de la fontaine noire (vaux-en-bugey)
L1_344	Le Gardon
L1_345	Le Bief du Janet
L1_346	Le Neyrieux et ses affluents

-  limite départementale
-  limite du bassin Rhône-Méditerranée
-  Préfecture ou Sous Préfecture